

## Les étapes du dispositif ALABRI

- 1 Prenez contact avec l'équipe ALABRI** et fixez un rendez-vous pour une visite de votre logement.
- 2 Un professionnel vient à votre domicile** pour évaluer avec vous les vulnérabilités de votre habitation.
- 3 Un rapport de diagnostic vous est remis** indiquant les risques auxquels vous êtes soumis et détaillant les mesures à mettre en œuvre pour vous protéger.
- 4 Bénéficiez d'un accompagnement** technique pour la constitution de votre dossier de demande de subventions ainsi que la mise en œuvre des mesures préconisées dans le diagnostic.

### Une permanence dédiée

Nos diagnostiqueurs pourront vous renseigner sur votre situation, déterminer si vous êtes éligible au dispositif et convenir d'un rendez-vous.

 **09 74 76 93 52**

 **alabri@osgapi.com**

## Le dispositif ALABRI

Le dispositif ALABRI a été mis en place par l'EPTB Gardons afin d'accompagner les propriétaires de logement dans la réalisation de travaux de réduction du risque inondation et répondre aux obligations réglementaires imposées par les Plans de Prévention du Risque d'inondation (PPRI) dans les zones d'aléa modéré à fort :



### Diagnostic GRATUIT

et personnalisé de la vulnérabilité de votre logement face au risque d'inondation réalisé par le cabinet d'experts OSGAPI.



### Jusqu'à 80 % de subventions

de la part de l'État pour la mise en œuvre des travaux de protection de votre logement, sans condition de revenus. Un complément de 5% de subventions est possible selon votre commune (Nîmes Métropole), et jusqu'à 100% selon vos revenus (Département du Gard).

Gardons ALABRI est une opération de l'EPTB Gardons financée par l'État, la Région Occitanie et le Département du Gard.



# Gardons ALABRI

## Vous êtes propriétaire d'un logement situé en

### ZONE INONDABLE ?

L'EPTB Gardons a mandaté le bureau d'études OSGAPI afin de vous accompagner dans l'adaptation de votre logement face au risque d'inondation



### DIAGNOSTIC GRATUIT



### TRAVAUX SUBVENTIONNÉS

JUSQU'À **80%** SANS CONDITION DE REVENUS

EPTB  
Gardons  
Établissement Public Territorial de Bassin



Flashez-moi pour vérifier si votre habitation est située en zone inondable





## Le bureau d'études Osgapi



09 74 76 93 52

alabri@osgapi.com

## Qu'est ce que le PPRi ?



Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) est un document élaboré par l'État afin d'identifier les zones inondables et de gérer le risque sur ces dernières. Le PPRi réglemente les constructions en zone inondable, impose la réalisation d'un diagnostic et des travaux de protection.

Pour savoir si vous êtes en zone inondable, consultez la carte du PPRi de votre commune ou consultez le site dédié au dispositif:

<https://osgapi.com/gardonsalabri>



Bénéficiez d'un diagnostic personnalisé, gratuit et confidentiel de votre logement et d'une assistance technique et financière pour la réalisation des travaux.



Principales mesures prescrites.  
D'autres mesures pourront être proposées au cas par cas à l'issue des diagnostics personnalisés.